

Conditions générales de vente et de livraison de Fr. Sauter AG, 4058 Bâle

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente et de livraison (CGVL) s'appliquent à toutes les opérations commerciales entre Fr. Sauter AG ou ses filiales (ci-après dénommées SAUTER) et ses clients en Suisse et à l'étranger, auxquels SAUTER livre des produits ou des programmes informatiques ou auxquels SAUTER fournit des services.

Pour être valables, toutes les conventions et déclarations pertinentes des parties requièrent la forme écrite. Les déclarations faites sous forme de texte et transmises ou conservées par des moyens électroniques (e-mail, fax, etc.) équivalent à la forme écrite.

1.1 Conclusion de contrats, dispositions divergentes

Pour chaque opération commerciale, un contrat juridiquement valable ne naît qu'avec la confirmation écrite de la commande par SAUTER adressée à l'acheteur.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute opération commerciale. Des dispositions divergentes figurant dans la confirmation de la commande de SAUTER ou dans des contrats écrits passés entre les parties (p. ex. : contrats-cadre, accords de distribution) l'emportent sur ces CGVL.

Les éventuelles conditions générales ou d'achat du client ne sont pas partie intégrante du contrat. Les règles du client allant au-delà ou divergeant de ces CGVL doivent, pour être valables, avoir été confirmées par écrit par SAUTER.

1.2 Livraison et prestation

Le mode et le contenu de la livraison sont déterminés dans la confirmation de la commande de SAUTER et les éventuelles annexes.

2. Prix

Tous les prix indiqués par SAUTER dans ses offres et ses tarifs s'entendent sans engagement ni obligation.

2.1 Domaine d'application

Les prix s'entendent pour les livraisons départ d'usine, quelles que soient les dispositions divergentes pouvant figurer dans des documents d'expédition, de transport ou d'assurance, etc.

Les éventuels emballages spéciaux nécessaires (p. ex. : caisses pour fret maritime), les emballages spéciaux réalisés à la demande du client ainsi que les frais d'expédition et d'assurance sont facturés.

2.2 Factures, retards de paiement

Les factures sont à régler dans les 30 jours suivant la date de facturation. Le montant de la facture est net sans aucune déduction de remise.

L'acheteur s'acquitte lui-même des taxes et impôts dus en dehors de la Suisse en ce qui concerne la livraison et la facturation.

À défaut de paiement, le client doit payer, à compter de l'expiration du délai mentionné, des intérêts de 5 % par an sur le montant de la facture. SAUTER se réserve également le droit de revendiquer des dommages supplémentaires.

2.3 Changement des coûts de fabrication

Si les prix n'ont pas été expressément convenus par écrit comme fixés ou confirmés par SAUTER, celle-ci se réserve le droit d'établir de nouveaux prix, dans la mesure où les prix de fabrication changeraient au cours de l'exécution de la commande. Ceci vaut notamment pour les grands projets et les contrats-cadre.

2.4 Contrats-cadre, retards dans la prise de livraison

Les contrats-cadre doivent être exécutés dans le délai convenu, au moyen de commandes cadencées. SAUTER se réserve le droit, au plus tôt 6 semaines suivant le retard de réception du client, de disposer de la marchandise ailleurs et de fixer une nouvelle date de livraison ou de résilier le contrat. SAUTER se réserve également le droit de revendiquer des dommages supplémentaires.

En cas de retard dans la prise de livraison, le client devra payer, à compter de l'expiration du délai mentionné, des intérêts de 5 % par an sur la valeur de facturation de l'ordre de commande non effectué. SAUTER se réserve également le droit de revendiquer des dommages supplémentaires.

3. Obligation de livrer, résiliation

Pour qu'une livraison puisse avoir lieu, toutes les éventuelles factures impayées doivent avoir été réglées. SAUTER se réserve le droit, même après confirmation de la commande, de résilier le contrat à tout moment si la solvabilité du client s'avère douteuse ultérieurement ou si celui-ci est en retard dans le paiement de livraisons se trouvant déjà en sa possession.

4. Délai de livraison

Les délais de livraison indiqués par SAUTER sont respectés dans la mesure du possible. Cependant, sans accord ou confirmation contraire de SAUTER expressément formulés par écrit, ils demeurent sans engagement. En cas de dépassement du délai de livraison, le client n'est pas autorisé à annuler sa commande ni à faire valoir des droits de retard ou des prétentions à dommages et intérêts.

Les grèves, catastrophes naturelles et autres cas de force majeure justifient une interruption ou un report éventuel de la livraison, sans que cela donne au client le droit d'annuler sa commande ou de réclamer de quelconques droits de retard ou dommages et intérêts. Cela vaut également pour les délais de livraison pour le respect desquels des peines conventionnelles ont été convenues.

5. Propriété, profits et risques, transport, assurances, emballage

Tous les documents techniques et programmes informatiques demeurent la propriété intellectuelle de SAUTER et ne doivent pas être copiés ou reproduits, portés à la connaissance de tiers de quelque manière que ce soit, ou utilisés pour la fabrication du produit ou de composants.

Le client garantit que la fabrication et la livraison de produits ou de programmes informatiques par SAUTER d'après les instructions, projets, plans, modèles, etc. fournis par lui ne lèsent aucun droit de tiers.

La marchandise livrée demeure la propriété de SAUTEUR jusqu'à son paiement intégral.

Les profits et risques sont transférés au client à compter de la date d'expédition ou d'une communication écrite antérieure de SAUTER indiquant que la marchandise était prête à être expédiée, et au plus tard lors du départ de la marchandise. En cas de retard dans la livraison dont le client porte la responsabilité, les profits et risques passent à celui-ci dès le moment où la marchandise est mise à disposition par SAUTER.

Le mode d'emballage est laissé aux soins de SAUTER. L'expédition et l'assurance contre les sinistres de toute nature incombent au client. Même lorsque SAUTER doit s'occuper de l'expédition et de l'assurance en vertu d'un accord ou que SAUTER s'en charge conformément à la pratique existante, celles-ci sont

considérées commercialisées et contractées telles que mentionnées dans la commande et aux frais du client (cf. § 2.1 de ces CGVL).

6. Emballage

Les emballages des marchandises (caisses, boîtes, etc.) ne sont pas repris.

7. Conditions ambiantes pendant le transport et le stockage

Sauf indication contraire dans l'accord par écrit, les conditions ambiantes suivantes sont applicables au transport et au stockage :

- Température de stockage et de transport : -25...70 °C.
- Humidité : 10...85 % HR sans condensation.

8. Vérification de la livraison, obligation de signaler des vices

Les réclamations concernant un endommagement, une perte ou un retard lors du transport doivent être adressées par le destinataire à l'entreprise de transport immédiatement après réception de la marchandise.

Le client doit vérifier soigneusement la marchandise immédiatement après sa livraison et signaler par écrit à SAUTER d'éventuelles réclamations pour vices dans les 8 jours suivant sa réception, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée. Si de tels vices n'étaient pas décelables lors de la vérification soigneuse et apparaissent plus tard, la réclamation écrite doit être effectuée immédiatement après leur découverte, sans quoi la livraison est également considérée comme acceptée en ce qui concerne ces vices.

9. Garantie (matériel)

Pour tous les produits livrés et leurs composants, SAUTER accorde une garantie d'une année à compter de la date de fabrication. Si le client utilise les produits livrés à des fins personnelles ou familiales, le délai de garantie s'étend à 2 ans à partir de la livraison. Tous les droits de garantie à l'encontre de SAUTER sont prescrits à l'expiration du délai.

SAUTER choisit librement de corriger gratuitement dans ses ateliers les vices de matériau, de construction ou de fabrication prouvés, ou de remplacer le produit ou ses composants défectueux, à condition que ceux-ci lui soient livrés franco de port. Si le client utilise les produits livrés à des fins personnelles ou familiales, le délai de garantie s'étend à 2 ans à partir de la livraison.

Cependant, SAUTER ne répond des vices qui lui sont signalés après le délai défini au §8 de ces CGVL que s'ils n'étaient alors pas détectables malgré une vérification soigneuse et s'ils font l'objet d'une réclamation écrite et spécifique auprès de SAUTER immédiatement après leur détection, dans la limite d'une année (durée de la garantie).

En ce qui concerne les pièces remplacées ou réparées, le délai de garantie, qui donne au client le droit aux remplacements ou aux réparations susmentionnés exclusivement, reprend et dure 6 mois à compter de la livraison des pièces de rechange ou de la fin de la réparation.

Les droits de garantie sont entièrement exclus pour des vices des produits et des composants dus à :

- Une manipulation, un stockage ou un montage incorrects ;
- Un non-respect des instructions de montage, d'utilisation et d'entretien ;
- Une contrainte excessive ou une usure naturelle ;
- Un cas de force majeure ou des influences extérieures qui ne sont pas prévues dans le contrat, ou un usage non conforme à l'usage normalement prévu.

Si des produits ou des composants non fabriqués par SAUTER sont défectueux, SAUTER peut se libérer de toute garantie en cédant au client ses propres droits de garantie à l'encontre du fournisseur.

La garantie de SAUTER devient caduque lorsque les conditions de paiement convenues ne sont pas respectées ou que le client a procédé ou a fait procéder à des modifications ou à des réparations sur les produits livrés sans l'accord de SAUTER.

Toute garantie de quelque nature que ce soit allant au-delà des prestations décrites ci-dessus est exclue.

10. Programmes (logiciels)

10.1 Définition

Les logiciels au sens des présentes conditions générales sont des programmes d'ordinateur spécifiques comprenant une série d'instructions lisibles par une machine que SAUTER cède au client pour l'exploitation d'un produit qu'elle lui a livré ou du matériel décrit contractuellement (p. ex. : une centrale de commande), moyennant le paiement d'un prix prévu contractuellement pour l'utilisation.

10.2 Droit d'utilisation

En versant la redevance prévue par contrat, le client acquiert le droit non exclusif et intransmissible d'utiliser les logiciels déterminés contractuellement exclusivement pour le produit livré ou le matériel décrit (p.ex.: centrale de commande).

Aux termes de ces dispositions, « utiliser » signifie lire et sauvegarder les logiciels pour le but convenu sous forme lisible par une machine dans un appareil destiné à exécuter les instructions qui y sont contenues.

10.3 Droits d'auteur

Les droits d'auteur sur les logiciels demeurent la propriété de SAUTER, de même que les supports de données livrés. Le client n'est pas autorisé à céder, donner en gage ou mettre à la disposition de tiers les logiciels, des copies de logiciels ou des logiciels partiels, ni à déchiffrer, à modifier ou à diffuser le code du logiciel.

10.4 Garantie

Sous réserve d'autres accords écrits dans le sens défini ci-dessous, SAUTER garantit que les logiciels livrés correspondent aux spécifications décrites par elle, pour autant qu'ils soient utilisés selon les instructions figurant dans la documentation de SAUTER.

La garantie dure 1 an à compter de la date de facturation. En cas d'anomalie dans une version de logiciel valable, SAUTER fournira au client les informations pour la corriger, par exemple en lui transmettant un guide de dépannage ou en lui remettant une nouvelle version du logiciel. Lorsqu'une nouvelle version est remise, la durée de la garantie ne reprend pas à zéro.

Cette prestation est soumise à la condition que l'anomalie soit reproductible et qu'elle apparaisse dans chaque dernière nouvelle version livrée au client par SAUTER et que SAUTER reçoive du client tous les documents et informations nécessaires au dépannage dans la limite d'une année que dure la garantie.

SAUTER ne garantit pas que les logiciels puissent être exploités sans interruption et sans anomalies dans toutes les combinaisons souhaitées par le client ou avec toutes les données, composants et logiciels déjà installés par lui, ni que la correction d'une anomalie dans un logiciel exclue la survenue d'autres anomalies.

La garantie devient caduque lorsque le client ne respecte pas les instructions de dialogue livrées par SAUTER ou que les anomalies survenant sont imputables à une installation, une modification ou un emploi non autorisés ou incorrects par le client (y compris son personnel auxiliaire, ses sous-traitants ou des prestataires de services externes) ou à des causes dues à des tiers.

Toute garantie de quelque nature que ce soit allant au-delà des prestations décrites ci-dessus est exclue.

11. Responsabilité et indemnisation

11.1 Généralités

Les droits du client découlant de retards dans les livraisons ou de vices sont régis de manière définitive par les présentes conditions générales. Toute garantie supérieure et toute responsabilité contractuelle ou non contractuelle de la part de SAUTER en ce qui concerne d'éventuels dommages subis par le client du fait de vices ou d'une violation des obligations contractuelles ou non contractuelles est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise. La responsabilité de SAUTER est notamment exclue pour : le montage et le démontage d'appareils défectueux, des frais d'expédition de livraisons de remplacement, un manque à gagner, des dommages consécutifs, entraînés par un vice ou dus à un retard, une non-exécution ou une mauvaise exécution des obligations contractuelles de la part du client à l'égard de ses clients, les droits de tiers, etc.

SAUTER n'est en aucun cas responsable des dommages survenant à la suite d'un maniement, d'un stockage, d'un montage ou d'un emploi incorrects de produits ou de logiciels de SAUTER par le client ou des tiers ou causés par des grèves, des catastrophes naturelles ou d'autres cas de force majeure.

En outre, tous droits à dommages et intérêts naissant en rapport avec les conseils et l'assistance apportés par SAUTER lors des travaux de planification ou lors de la planification, le développement ou l'installation de logiciels sont exclus. Font exception les prestations qui constituaient l'objet d'un contrat conclu à titre individuel avec le client et dans lequel l'étendue de la responsabilité de SAUTER était exactement déterminée.

11.2 Obligations et précautions des clients

Le client s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de minimiser les risques éventuels liés à la connexion Internet des appareils SAUTER. Cela inclut notamment les mesures suivantes :

- Sécurisation permanente de la connexion Internet des unités de gestion locale par des pare-feu.
- Réalisation des mises à jour logicielles sans délai, le cas échéant.
- Non-utilisation des produits SAUTER avec le mot de passe par défaut fourni d'usine.
- Lors de la mise en service de l'appareil, le client doit impérativement choisir un mot de passe personnel adapté, le garder secret et le changer régulièrement.

SAUTER peut recommander ultérieurement au client d'autres mesures visant à rendre les appareils SAUTER inaccessibles aux personnes non autorisées. Le client reconnaît cependant que le fait de prendre ces mesures de sécurité ne relève pas du domaine d'influence et de responsabilité de SAUTER. SAUTER exclut donc toute responsabilité en ce qui concerne l'accès non autorisé de tiers aux appareils SAUTER connectés à Internet, causant directement ou indirectement une perte de données ou des dommages sur les systèmes du client.

12. Reprise de produits avec avoir

Le client n'a en principe aucun droit de restituer des produits livrés dans les règles par SAUTER. Une restitution n'est possible qu'à titre exceptionnel après accord écrit préalable et indication du numéro de référence SAUTER de la livraison d'origine.

Les modèles particuliers et spéciaux, les produits tiers (à savoir les produits qui n'ont pas été fabriqués par SAUTER), les produits techniquement dépassés, les produits dont la livraison a eu lieu il y a plus de 6 mois ainsi que les produits déjà utilisés ou installés ne sont pas repris.

Pour les produits repris, les avoirs suivants sont exclusivement accordés pour être déduits des commandes ultérieures du client :

- Max. 80 % du montant net de la facture lorsque les produits sont encore dans leur état original, que l'emballage n'a pas encore été ouvert et que la livraison a eu lieu dans les 6 derniers mois.

- Max. 70 % du montant net de la facture lorsque les produits sont encore dans leur état original mais que l'emballage été ouvert et que la livraison a eu lieu dans les 6 derniers mois.

Le paiement ou le virement des avoirs au client est exclu.

13. Élimination

Les produits qui ne sont plus sous garantie ne sont pas repris par SAUTER.

14. Frais d'annulation

Le client n'a en principe aucun droit d'annuler la livraison des produits ou des services commandés. Les annulations ne sont possibles qu'à titre exceptionnel, après accord écrit préalable.

Dans ce cas, les frais accumulés pour le traitement de sa commande et les prestations éventuellement déjà fournies sont facturés au client.

15. Documentation

Les illustrations, telles que les schémas cotés, les schémas et les indications, contenues dans les catalogues, les manuels et les tarifs de SAUTER sont sans engagement et ne servent qu'à titre d'information. SAUTER se réserve le droit de les adapter ou de les modifier à tout moment. Les indications et les instructions figurant dans la documentation fournie pour les logiciels ainsi que les instructions de stockage, de montage, d'utilisation, de commande et de maintenance des produits doivent être observées par le client.

16. Prestations de services

Les prix du matériel informatique et des logiciels de SAUTER ne comprennent en aucun cas les services tels que l'étude de projet, la mise en service et le service après-vente. Ces prestations sont facturées à part d'après les évaluations valables à chaque fois.

17. Réserve de propriété

Les produits livrés restent, dans la mesure admissible par la loi, la propriété de SAUTER jusqu'à réception du montant complet du prix de vente.

18. Droit applicable, juridiction compétente

Toutes les relations juridiques entre SAUTER et le client sont soumises au droit positif suisse, à l'exclusion des accords signés par l'État, notamment la Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

La juridiction compétente et le lieu exclusif d'exécution des prestations des deux parties est Bâle, en Suisse. SAUTER est cependant autorisée à faire également valoir ses droits au lieu de domicile du client ou devant toute autre autorité compétente et, dans ce cas, le choix précédent quant au droit applicable demeure valable. Les juridictions compétentes des clients, qui utilisent les produits à des fins personnelles ou familiales, demeurent réservées.